

Perspectives sur la production porcine au Québec

Mémoire présenté par Félix Boulanger

**Biologiste et étudiant à la maîtrise en environnement
à l'Université de Sherbrooke**

15-05-2003

Perspectives de croissance

La production porcine a connu au Québec une croissance sans précédent, et cette croissance a eu des conséquences qui seront amplement discutées lors de ces audiences du BAPE. Cette commission semble un moment opportun pour faire le point sur le développement de ce secteur et surtout, pour se donner les outils nécessaires pour planifier la suite des choses.

Il convient donc de s'interroger au sujet de la philosophie de "croissance illimitée" qui anime présentement ce type de production et d'établir de façon concertée une limite au-delà de laquelle l'expansion de la production porcine ne sera plus poursuivie. Cette limite devra être basée sur la capacité de support des milieux récepteurs et sur l'acceptabilité sociale de poursuivre le développement.

Les bilans de phosphore qui seront disponibles bientôt seront un outil appréciable pour établir ces limites, tant au niveau régional qu'au niveau du Québec. Par ailleurs, il est important de conserver le principe des zones en surplus, à l'intérieur desquelles le développement devrait être limité de façon à ce que la quantité de lisier en surplus soit traitée. Ce principe devra également s'appliquer de façon à ce que les zones qui ne sont pas présentement en surplus ne le deviennent pas.

Protection des boisés

Le développement accéléré qu'a connu l'industrie porcine au cours des dernières années a eu comme effet que des projets d'expansion ont conduit à d'importants déboisements afin de fournir les superficies nécessaires à l'épandage du lisier supplémentaire. Ce type de déboisement, lorsqu'il est relativement important, devrait être soumis à des processus de consultation publique.

L'écoconditionnalité

Le principe d'écoconditionnalité devrait s'appliquer immédiatement et totalement. Il ne devrait plus être possible au Québec d'opérer de manière non conforme et recevoir des fonds publics.

Bandes riveraines

Étant donnée la dégradation de plusieurs cours d'eau dans les zones d'exploitation agricoles intensives, et le rôle que tient l'épandage de lisier et l'érosion des sols dans cette dégradation, il conviendrait de revoir les exigences associées aux bandes riveraines.

Il est démontré que ces bandes ont un effet filtrant majeur pour la pollution issue de l'épandage et pour les particules de sol issues de l'érosion des sols.

Les bandes prévues au *Règlement sur les exploitations agricoles* ne sont que de 3m pour les bandes riveraines et 1m pour les fossés d'écoulement, ce qui nous semble nettement insuffisant. Nous proposons donc les exigences suivantes : 30 m pour les lacs et rivières, 5 m pour les autres cours d'eau et 2 m pour les fossés d'écoulement. Ces bandes devraient avoir une couverture complète d'herbacées. De plus, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire appliquer ces normes.

Monocultures

L'association très répandue entre la production porcine et la monoculture de maïs s'avère extrêmement exigeante pour les sols et se solde trop souvent par une dégradation à moyen terme des sols.

Parmi les bonnes pratiques environnementales qui pourraient être l'objet d'incitatifs financiers, notons la rotation de culture et la mise en jachère. Ces pratiques, même si elles ne permettent pas d'épandre un aussi grand volume de lisier, contribuent à assurer la pérennité des sols.